

**ACTION 5-2**  
**Développer les actions de sensibilisation aux économies d'énergie**

**♦ Apprendre à consommer vert et moins cher ♦**

|  |  |
|--|--|
| <b>CONSTATS</b>  | La difficulté est de sensibiliser les ménages aux économies d'énergie, d'où un faible taux de participation aux ateliers proposés par le Département dans le logement « témoin ». Les acteurs locaux se saisissent peu de cet outil.   |
| <b>PILOTE DE L'ACTION</b><br><br>Département   | <b>PUBLICS VISES</b><br>- les ménages en situation de précarité énergétique bénéficiaires d'une aide du FSL, les jeunes (EPIDE, Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance, Habitat Jeunes Belfort, bénéficiaires de la garantie jeune...)<br>- les professionnels de l'accompagnement social et budgétaire du département et autres professionnels d'établissements ou de structures locales (collectivités locales et EPCI, bailleurs sociaux, UDAF, Solidarité Femmes, FADS...)  |
| <b>PARTENAIRES ASSOCIES</b><br><br>- Gaia Energies<br>- Adème<br>- Territoire habitat<br>- EDF<br>- Acteurs locaux | <b>OBJECTIFS</b><br><br>- développer les actions de sensibilisation aux économies d'énergie par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Gaia Energies, par ailleurs Espace Info Energie du Territoire de Belfort<br>- ouvrir le logement témoin à davantage de structures sensibilisées par la thématique<br>- mobiliser le public pour faire évoluer les comportements :<br>. aider les ménages à mieux maîtriser l'usage de l'énergie afin de leur permettre de mieux maîtriser leurs dépenses<br>. s'inscrire dans une démarche de développement durable |
| <b>POINTS DE VIGILANCE</b><br><br>Mieux faire connaître ce dispositif aux partenaires                              | <b>MODALITES OPERATOIRES</b><br><br><b>Poursuite des actions du plan précédent</b><br>- mise à disposition du logement témoin auprès des acteurs locaux souhaitant développer des actions de sensibilisation énergétique (ou sur des thématiques plus larges)<br>- organisation d'actions de formation à destination des travailleurs sociaux du département, afin de mieux cerner la problématique des ménages et leurs consommations énergétiques  |
| <b>DELAI DE MISE EN OEUVRE</b><br><br>A partir de 2018   | <b>INDICATEURS D'EVALUATION</b><br>- nombre d'ateliers de sensibilisation<br>- nombre de participants aux ateliers<br>- nombre de structures extérieures ayant proposé des ateliers dans le logement   |

|   |   |
|---|---|
| <b>LIEN AVEC D'AUTRES FICHES<br/>DU PDALHPD</b> | <b>CADRE JURIDIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (sur la notion de précarité énergétique)</li><li>- loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement</li><li>- loi du 15 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte</li></ul> |
|---|---|